

&gt; SALLES-LA-SOURCE

# L'avenir de la cascade en débat

Le maire de Salles-la-Source, comme il s'y était engagé, avait convié la population, vendredi 17 juin, à une réunion publique destinée à débattre sur l'avenir de la grande cascade : poursuite de son exploitation ou arrêt de celle-ci. Nombreux ont été ceux qui se sont sentis concernés par la question et avaient répondu présents. Parmi ceux-ci des élus de la communauté de communes Conques-Marcillac qui auront à se positionner lors de leur réunion du 28 juin prochain, soit un jour après le vote du conseil municipal de Salles-la-Source. Jean-Louis Alibert a présenté le diaporama que les experts mandatés par Ségolène Royal, ont utilisé pour rendre compte de leurs travaux. Une première phase de questions-réponses était ensuite engagée avec la salle, portant essentiellement sur la sécurité et les aspects financiers.

## Réponses évasives

Sur ces deux aspects, les réponses sont restées assez évasives. Il n'est pas possible de donner un chiffre sur le montant de la redevance que devrait percevoir la commune ni sur le coût de la remise aux normes des installations et divers investissements obligatoires avant une reprise éventuelle. Les experts ont indiqué dans leur rapport, sur la base d'un contrôle visuel et de conclusions données par Jean-Gérard Guibert, que la conduite forcée ne présentait pas de ris-



Beaucoup de monde au chevet de la cascade. / Photo DDM

que de rupture. Cette affirmation a été controversée par le témoignage d'un habitant qui a été témoin, lors de travaux de réfection, qu'un coup de pic perforait celle-ci dans ses parties rouillées. L'intervention du premier adjoint proposant l'investissement dans un projet neuf, l'installation de panneaux solaires sur le bâtiment communal de la Picarderie, a été très applaudie.

## L'argumentaire de Ranimons la cascade !

En milieu de soirée, Bernard Gauvain pour Ranimons la cascade ! a présenté quelques diapositives pour illustrer l'argumentaire forgé au cours des 6 ans de mobilisation : illégalité des installations et les litiges associés, risques pour la sécurité du site, risques financiers pour la commune qui devrait mettre

l'installation aux normes aux frais du contribuable avant de savoir si l'exploitation est rentable. Sur ce point, les résultats de l'entreprise Guibert ne vont pas probants et les experts ont relevé cette incertitude. Demandant le développement touristique comme avenir, avec trois cascades valorisées, il a souligné le choix historique devant lequel le maire et son équipe se trouvent aujourd'hui et a demandé que ceux-ci n'engagent pas la commune sur des décennies dans un choix hasardeux pour les contribuables. Un ancien élu du Vallon a interpellé le maire sur sa responsabilité face aux risques. Philippe Varsi, le maire délégué de Conques-en-Rouergue, a rappelé la situation privilégiée de Salles-la-Source dans l'axe touristique qui lie Rodez à Conques. «

## «Oui sous conditions»

Le « oui sous conditions » que le maire proposa, a reçu le soutien d'Anne Gabin-Toutan, maire de Marcillac, de l'ancienne équipe municipale et en particulier des élus d'opposition qui, satisfaits du refus opposé à la poursuite de l'exploitation par Jean-Gérard Guibert, ont affirmé la nécessité de maintenir cette activité industrielle sur la commune. Une période d'observation de 18 mois, dont les conditions ne sont pas précisées, devrait permettre d'évaluer la rentabilité de l'entreprise. Le mot de la fin revenant à Louis Droc, deuxième adjoint : « L'argent ne fait pas tout. Prenons la décision courageuse de stopper ». Dans quelques jours, c'est avec leur raison et leur conscience que les élus devront se positionner.